



L'an deux mille seize et le SEIZE JUIN,
A la salle polyvalente de BOSC ROGER SUR BUCHY, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Georges MOLMY

Etaients présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Excusé	Jean-Jacques BOUTET	Présent
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Excusée		
	Vincent DECORDE	Excusé		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Présent	Eric CHIVOT	Présent
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	Présente
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	Excusé	Delphine DURAME	Présente
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Présent	Fabienne VERHAEGHE	Excusée
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER	Présent	Jean-Pierre HOUEL	Présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Présente		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	Présente		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Excusé – a donné pouvoir à M. FAUVEL		
	Michel FAUVEL	Présent		

Catenay	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	Présent
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Excusé	Jacques AMEDEE	Présent – arrivé à 18h30
Héronnelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Présente – arrivée à 18h20	Joël FORTIER	Présent
Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT	Présent arrivé à 18h30		
	Annick LANGLOIS	Présente		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	Présent	Thierry AUVRAY	Excusé
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOU	Présent
Sainte Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	Présent		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Présent – arrivée à 19h10
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Excusé		
	Ansbert LECOQ	Excusé		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Excusé
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Présent – arrivé à 18h20	Christelle SCHOEGEL	Excusée
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Excusé a donné pouvoir à F. OTERO		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	Excusé

Assistants :

Marielle ANDRICQ, assistante de gestion

Hélène LIMARE, responsable comptabilité RH

1. Nomination du secrétaire de séance

M. CHAUVET, Président, procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Georges MOLMY, Maire et délégué communautaire de Yquebeuf, se propose.

M. CHAUVET précise que l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 25 mai 2016 sera opérée au prochain conseil communautaire le 6 juillet.

2. Retours sur les travaux du comité de pilotage de la fusion et du Bureau élargi

Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président, s'assure que l'ensemble des délégués aient bien reçu l'étude financière et fiscale réalisée par la DRFIP ; le document a été envoyé sur les boîtes mail des mairies.

Il présente ensuite les éléments suivants :

Comité de pilotage fusion

Il est composé des Présidents et Vice-Présidents des 3 EPCI et d'un Maire référent pour les 4 communes de la CCBE. Le comité de pilotage associe les DGS de chaque EPCI

Il est assisté dans son travail par le comité technique, composé des DGS et s'appuyant le cas échéant sur d'autres collègues de chaque EPCI en fonction des sujets. Y est associée la responsable administrative de la CCBE, pour bien comprendre l'ensemble des enjeux induits par le rattachement des 4 communes.

Rôle et articulation : le comité de pilotage arrête la stratégie, le comité technique prépare les éléments de réflexion et d'aide à la décision.

Il est rappelé qu'il avait été budgété une enveloppe de 20 000 € pour un accompagnement dans la mise en œuvre de la fusion mais que cela n'a pas été budgété par les Portes Nord-Ouest de Rouen.

Les principaux points abordés lors des réunions des 31 mai et 13 juin

Constat et regret de l'absence des représentants de la CCPM

Partage des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, à partir des mêmes tableaux utilisés par le Bureau élargi (tableaux présentés lors du conseil communautaire du 25 mai)

Questionnements juridiques : impacts sur les syndicats, syndicat mixte du Pays notamment avec le périmètre du SCOT, poursuite des contractualisations avec la Région...

Début du travail sur le rétro-planning de la fusion : répertorier l'ensemble des délibérations à prendre et des dossiers à mener avant le 1er janvier 2017 : siège social et nom du futur EPCI, modalités de recomposition du conseil communautaire (ces 3 éléments sont expressément demandés par la Préfète), transfert des zones d'activités communales, tableau des effectifs....

Les prochaines réunions du COPIL sont prévues le :

- 27/06/16 (18h, Buchy)
- 04/07/16 (18h, Bosc le Hard)

Suite des missions du Bureau élargi

Suivi des travaux du comité de pilotage

Préparation et suivi des chantiers internes liés à la loi NOTRE et à la fusion

Prochaine réunion : 1er juillet

3. Avis sur l'arrêté de projet de périmètre sur la fusion des Communauté de communes des Portes Nord Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottevrard et Grigneuseville de la Communauté de communes du Bosc d'Eawy - (délibération n°2016-06-40)

Patrick CHAUVET, Président, rappelle que le vote de la Communauté est un avis simple et ne sera pas comptabilisé dans le calcul de la majorité simple.

Une discussion s'engage au sein du Conseil. Les principaux points abordés sont les suivants (non exhaustifs) :

Monsieur DE LAMAZE revient sur la lettre envoyée par les élus de la Communauté de communes du Plateau de Martainville qu'il qualifie d'ignoble et considère comme un manque de respect envers Monsieur CHAUVET.

Patrick CHAUVET remercie Edouard de Lamaze pour ses propos en précisant qu'il est préférable de conserver du respect pour les personnes même si il y a désaccord. Il souhaite néanmoins garder le climat de sérénité qui a régné jusqu'à présent et jouer l'apaisement et cela dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Georges MOLMY indique que les échéances sont courtes, l'arrêté de périmètre définitif devant intervenir au plus tard le 31 décembre de cette année

Pascal SAGOT pense qu'il est prématuré d'émettre un avis au sein du conseil communautaire alors même que les conseils municipaux ne se sont pas réunis.

Patrick CHAUVET considère qu'au contraire il est préférable que la CCME se positionne en premier car se sont bien les élus communautaires qui portent la réflexion et doivent être relais auprès de leurs conseillers municipaux d'une volonté émise par le conseil communautaire.

Monsieur DUPRESSOIR se déclare surpris car pour lui, il s'agissait ce soir d'émettre un simple avis et non de délibérer.

Monsieur CHAUVET précise que la délibération était indiquée dans l'ordre du jour contenu dans la convocation envoyée pour le conseil communautaire et que pour émettre un avis, le conseil doit bien délibérer.

Edouard DE LAMAZE précise que les communes ont désormais 75 jours pour émettre leur avis et qu'à défaut de délibération celui-ci sera réputé favorable.

Pascal SAGOT regrette que la CCPM n'assiste pas au réunion de travail du comité de pilotage.

Patrick CHAUVET précise qu'ils ont rompu le dialogue mais que néanmoins une invitation leur est adressée systématiquement pour les Comités de pilotage et que nous réitérons notre ouverture au Plateau de Martainville.

Il ajoute que concernant la fusion qu'elle s'opère à 2 (CCME/CCPM) ou à 3 (CCME/CCPM/CCPNOR/4 communes) , le travail à mener et les difficultés à surmonter seront très importants. Comme l'a précisé Madame la Préfète, c'est la Démocratie qui s'appliquera.

Bruno LEGER indique que des réglages seront à opérer sur cette nouvelle intercommunalité que ce soit en terme de fond (stratégie, compétences) ou de forme (organisation technique et administrative) mais qu'être contre ce périmètre c'est ne pas avoir de vision à long terme du territoire.

Georges MOLMY rappelle que les communes de l'ex canton de Clères ont eu aussi, en leur temps, à se positionner sur un périmètre et à faire un choix. La décision à prendre était « aussi dure » qu'aujourd'hui et amenait bon nombre de questionnements.

Après ces échanges, le Président propose de passer au vote.

En application du SDCI approuvé par arrêté préfectoral le 31 mars 2016,

Conformément aux dispositions de l'article 35 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (dite loi NOTRE),

Le conseil communautaire dispose d'un délai de 75 jours (à compter du 9 juin 2016, date de notification de l'arrêté de projet de périmètre) pour se prononcer sur le périmètre de fusion-extension susvisé et la création de la nouvelle communauté de communes qui en résulte

Il est donc demandé au conseil de délibérer favorablement ou défavorablement sur le périmètre de fusion-extension résultant de la fusion de la CCPNOR, de la CCME et de la CCPM avec extension aux communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottevrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy et sur la création de la nouvelle communauté de communes qui en résulte.

A la majorité des membres présents, avec 32 voix pour, 2 votes contre et 3 abstentions, le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le périmètre de fusion-extension résultant de la fusion de la CCPNOR, de la CCME et de la CCPM avec extension aux communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottevrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy et sur la création de la nouvelle communauté de communes qui en résulte.

3. Information sur les décisions prises par le Bureau

Bureau du 6 juin 2016

Travaux d'urgence « route de la déchèterie »

Il s'agit de travaux d'urgence rendus notamment nécessaires suite aux dernières intempéries

Consultation sans publicité préalable - L'estimation était de 13 600 € HT

3 Entreprises ont été sollicitées et ont remis une offre :

COLAS IDFN : 16 481,75 € HT

MFTP : 13 217,50 € HT

LECOQ TP : 13 624 € HT

Uniquement critère prix ;

Le Bureau a retenu l'entreprise MFTP pour un montant de 13 217,50 € HT

Travaux supplémentaires programme investissement 2016 – intégration de travaux sur la commune d'Héronnelles

Réfection du Chemin de la Plaine, commune d'Héronnelles ; vient compléter des travaux route de la Gloe qui font appel à la même technique (enrobé à chaud)

Projet estimé à 3 756,00 EUR HT

Fonds de concours investissement : 1 130 EUR HT (accord de la commune)

Le Bureau a validé cette intégration.

4. Questions diverses

Fabrice OTERO souhaite aborder la question du contournement Est. La CCME pourrait se positionner sur ce schéma même si les impacts sont faibles sur le territoire dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 11 juillet.

Le Président interroge le conseil sur la nécessité d'émettre un avis. A la majorité, le conseil se positionne en faveur de l'émission d'un avis.

Après débat, à la majorité des membres présents avec une voix contre, le conseil émet un avis favorable au projet de contournement Est A13-A28 soulignant la grande nécessité d'y adjoindre le barreau 928/A28.

La séance est levée à 20h

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Herout	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMELEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	